



## Le SRAS

Félicitations pour votre excellent numéro de décembre 2007 sur la gouvernance mondiale. Dans «Gérer la santé mondiale», David Bloom évoque le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) et note comment «l'action concertée... l'a rapidement neutralisé» et que «les agences ont laissé de côté leurs divergences et coordonné leurs efforts en établissant rapidement des réseaux mondiaux épidémiologiques, cliniques et de laboratoires». C'est vrai, mais il manque des détails.

Il y a une différence entre mettre en place des réseaux et les faire fonctionner. S'il y a eu un partage rapide des informations et une action concertée en ce qui concerne le SRAS, seul le réseau de laboratoires a fonctionné de manière optimale, en partageant immédiatement des spécimens, ce qui a permis de découvrir la cause du syndrome et de mettre en place des tests essentiels. Dans le domaine épidémiologique et clinique, de bons réseaux ont été formés, mais la base de données épidémiologiques de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) n'a jamais été bien chargée et le réseau clinique a eu du mal à dégager un consensus sur le traitement et les tests. Le plus important fut que les centres concernés aient partagé rapidement, sous les auspices de l'OMS, des informations sur la manière dont le virus se propageait et les méthodes de prévention qui fonctionnaient — de même que la coïncidence heureuse que le SRAS était contrôlable par une application rigoureuse des méthodes traditionnelles de santé publique et de prévention des infections.

Fera-t-on mieux face au prochain SRAS et à la prochaine pandémie? Heureusement, le nouveau règlement sanitaire international offre un cadre juridique à cet effet, et beaucoup plus de pays ont mis en place des procédures et des centres d'urgence. Toutefois, au moins un pays a refusé de partager des spécimens de grippe aviaire chez l'homme. En outre, les acteurs internationaux et nationaux étant aujourd'hui plus impliqués qu'en 2003, les systèmes techniques sont inévitablement plus politiques. Si cela signifie que des spécimens, des données ou des pratiques ne seront pas partagés en raison de facteurs politiques, l'effet pourrait être paralysant.

Comme le note *F&D*, le nombre d'acteurs sur la scène de la santé mondiale augmente, avec notamment le «Health 8» (Banque mondiale, FNUAP, fondation Gates, GAVI, GFATM, OMS, ONUSIDA et UNICEF). Mais à qui rendent-ils des comptes? Une réforme de la gouvernance mondiale devrait sans doute inclure un organisme mondial qui détermine une politique de santé globale et où les États-nations ont leur mot à dire. On pense naturellement à l'Assemblée mondiale de la santé, qui comprend presque tous les pays du monde, mais qui, actuellement, ne supervise que les activités de l'OMS. Il me semble que, dans sa forme actuelle ou réformée, elle devrait jouer un plus large rôle de gouvernance pour le «Health 8».

**Angus Nicoll**

*Expert principal — Coordination de la grippe  
Centre européen de prévention et de contrôle des maladies  
Stockholm, Suède*

## Un «plan» inefficace

«Système de santé : hors d'usage?» La question posée à Joe Cerrell, à Helene Gayle, à J. Stephen Morrison et à Tore Godal dans le numéro de décembre 2007 suppose qu'un «système» existe. Dans le meilleur des cas, on peut parler aujourd'hui, pour la santé mondiale, d'un plan sporadique, chaotique et inefficace. Un plan ne peut être hors d'usage... mais il peut ne donner aucun résultat. Coût annuel de cet échec : des millions de vies humaines, principalement des enfants.

Il est admirable que ces quatre experts admettent rapidement que nous sommes mal partis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) relatifs à la santé, mais aucun d'entre eux n'offre un moyen sûr de mobiliser des ressources adéquates en temps voulu pour les atteindre. Le plus encourageant est de noter que ces experts, entre autres, considèrent aujourd'hui que la réalisation des objectifs de santé à l'échelle mondiale est une priorité de sécurité nationale.

Tous les OMD sont mesurables, abordables et réalisables d'ici 2015 si les moyens financiers sont disponibles. À cet égard, la volonté politique est bien plus importante que les forces du marché. Les besoins sanitaires urgents et vitaux des plus démunis n'entraînent pas à eux seuls une offre rapide ou adéquate, pas même dans les pays les plus riches (voir la réaction à l'ouragan Katrina). Les forces du marché peuvent améliorer la prospérité globale de la majorité, mais des millions d'êtres humains continueront de mourir de maladies facilement évitables alors que des remèdes ou des moyens de prévention abordables existent. Le coût d'une thérapie de réhydratation orale (la découverte médicale du siècle, selon le magazine *The Lancet* en 1977) n'est encore aujourd'hui que de quelques centimes par traitement et pourtant près d'un million d'enfants meurent encore chaque année de déshydratation.

Le monde a besoin d'un système de santé vraiment mondial — un réseau mondial de centres sanitaires axés sur les besoins de la collectivité, qui disposent du personnel, de la formation, du matériel et du financement nécessaires pour prévenir, détecter ou réagir rapidement et efficacement à toute menace mortelle ou inhabituelle pour la santé. La technologie, les ressources et le savoir-faire existent aujourd'hui. Ce qui manque, c'est la volonté politique et la sagesse d'admettre que nous n'avons pas un système de santé mondiale ni un système de financement adéquat, mais que nous avons besoin d'urgence de l'un et de l'autre.

**Chuck Woolery**

*Ancien Directeur, National Council  
for International Health/Global Health Council  
Rockville, Maryland, États-Unis*

## Une réglementation laxiste dans la crise des prêts à risque

Je vous remercie de votre excellente explication du problème des prêts hypothécaires à risque («Subprime : topographie d'une crise», décembre 2007), qui a répondu à bien des questions que je me posais.

Cependant, j'aurais souhaité que Randall Dodd inclue dans son analyse des questions telles que le manque de rigueur de la réglementation et la corruption à Fannie Mae. Il serait intéressant aussi d'examiner l'impact des deux facteurs suivants : pendant les cinq années ayant précédé la crise, on a supposé que la tendance à la hausse des prix immobiliers se poursuivrait indéfiniment, et

(d'après mes informations) environ 40 % des maisons construites étaient des «investissements spéculatifs» et non des maisons destinées à des acheteurs spécifiques.

Alors que se multiplient les appels à l'aide de l'État fédéral, ces questions ne sont pas souvent mentionnées, et certains problèmes qui ont contribué à la crise sont ainsi masqués.

**James Angresano**

*Professeur d'économie politique, The College of Idaho  
Caldwell, Idaho, États-Unis*

#### **Réponse de l'auteur :**

Pour des raisons d'espace, je n'ai pu aborder tous les aspects de cette crise dans l'article et je dois aussi limiter ma réponse à M. Angresano. Je mettrai donc l'accent sur le manque de rigueur de la réglementation, la plus importante de ses préoccupations. La réglementation du marché hypothécaire américain comporte effectivement des lacunes. Les emprunteurs sont protégés par des lois fédérales sur la transparence en matière de prêts, la discrimination et les prêts à des conditions abusives.

Cependant, les normes d'évaluation des demandes de prêts hypothécaires sont essentiellement une question de pratique sectorielle. La norme pour les prêts de premier ordre provient de celle des prêts «conformes» établie par Fannie Mae lorsqu'elle était une société publique, mais elle n'a pas été prescrite par une réglementation. Fannie Mae a encouragé à se «conformer» à cette norme. Les prêts à risque ne relèvent pas du marché des prêts conformes de Fannie Mae et de Freddie Mae. Ils ont augmenté avec la montée des titres privés adossés à des crédits hypothécaires et des obligations structurées adossées à des emprunts émis par les grandes firmes de Wall Street. Les lois sur les valeurs mobilières régissaient la publicité et la négociation de ces titres, mais n'en limitaient pas le contenu. Certaines autorités de tutelle ont appuyé ouvertement cette évolution : la Banque fédérale de réserve de Dallas, dans un rapport intitulé «Credit for Subprime Debt is Overdue», Alan Greenspan qui, en février 2004 encore, recommandait d'utiliser davantage les prêts hypothécaires à taux ajustable, et la Federal Deposit Insurance Corporation, dans un rapport plaçant aussi en faveur d'un usage plus fréquent de ce type de prêts.

#### **Commerce du pétrole et OMC**

Si, dans «Le cadre du commerce mondial» (décembre 2007), Uri Dadush et Julia Nielson exposent très bien la plupart des principales questions concernant le système de commerce multilatéral, il est décevant à mes yeux qu'ils n'examinent pas l'opportunité de situer la gouvernance du commerce international de pétrole dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). *De jure*, le pétrole relève sans aucun doute de la compétence de l'OMC, comme auparavant du GATT. Cependant, *de facto*, la validité des quotas que les pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) imposent pour faire augmenter les prix n'a jamais été contestée au titre des règles de l'OMC, et les engagements de libéralisation négociés par les pays de l'OPEP accédant à l'OMC n'ont apparemment jamais visé non plus ces quotas, notamment dans le cas récent de l'Arabie Saoudite.

L'incapacité de la communauté internationale d'exercer son pouvoir dans ce domaine légitime l'activité de l'OPEP en tant que cartel destiné principalement à réduire l'offre de manière à faire monter le cours du pétrole brut. Ce type de comportement délibéré — et souvent efficace — semble être en contradiction flagrante avec un système de commerce multilatéral libéral. D'un point de vue pratique, il est presque certain qu'il a fait monter le cours moyen du pétrole brut au fil du temps : les réductions de l'offre de l'OPEP ont limité le recul du cours en période de faible demande sans limitation compensatoire des hausses du cours en période de forte demande. Si le libéralisme et la concurrence doivent régner dans l'industrie manufacturière, les services et l'agriculture, le commerce du pétrole brut devrait sûrement être soumis à des règles comparables — à moins qu'une exemption explicite ne soit prévue par l'OMC.

**James M. Arrowsmith**

*New York, États-Unis*

**Écrivez-nous!** Adressez votre courrier à [fanddletters@imf.org](mailto:fanddletters@imf.org) ou à Editor-in-Chief, *Finance & Development*, International Monetary Fund, Washington, DC 20431 (U.S.A.). La rédaction accepte volontiers vos lettres (300 mots maximum), qui pourront être modifiées pour des raisons d'espace.



# FMI Bulletin

*Retrouvez le Bulletin du FMI  
en ligne à*

[www.imf.org/imfsurvey](http://www.imf.org/imfsurvey)